



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## La Poste

Question écrite n° 62552

### Texte de la question

M. Thierry Mariani appelle l'attention de M. le secrétaire d'Etat à l'industrie sur l'application et la mise en oeuvre de la réduction du temps de travail au sein des bureau de La Poste et plus particulièrement au sein du bureau de La Poste de Valréas. Il lui demande de bien vouloir lui préciser la nouvelle amplitude horaire d'ouverture, le nombre de guichets ainsi que le nombre de postes créés ou ceux dont le statut évoluera, mesures prévues consécutivement à la mise en place de la réduction du temps de travail afin de garantir les exigences de qualité des services postaux.

### Texte de la réponse

La Poste participe activement à la politique d'aménagement du territoire avec pour objectif d'assurer un service public de qualité dans le Vaucluse comme dans l'ensemble des départements. S'agissant de la réduction du temps de travail, La Poste a signé un accord-cadre, le 17 février 1999, qui permet d'adapter l'organisation de chaque site aux besoins réels de l'ensemble des clientèles. Cet accord est déployé localement selon une méthode associant étroitement les organisations syndicales et les personnels concernés. Ainsi, au bureau de Valréas, l'application de la loi relative à la réduction négociée du temps de travail a permis à 6 agents contractuels à temps incomplet de bénéficier d'un travail à temps complet. De plus, la durée de travail d'un agent a été augmentée, et par ailleurs, 3 nouveaux agents ont été recrutés. S'agissant plus particulièrement des horaires d'ouverture de ce point de contact, depuis le 28 mai 2001, celui-ci ouvre du lundi au vendredi le matin, de 8 heures à 12 heures, soit une demi-heure de plus par jour puisqu'il fermait auparavant à 11 h 30 et l'après midi, de 13 h 30 (sauf un mardi sur deux où il ouvre à 14 heures) à 17 heures, et le samedi, de 8 h 30 à 12 heures. Enfin, conformément à l'étude faite sur la fréquentation constatée dans cet établissement, le nombre de guichets ouverts varie du lundi au vendredi : deux guichets de 8 h 30 à 9 h 30 ; trois guichets de 9 h 30 à 11 h 30 ; un guichet de 11 h 30 à 12 heures ; deux guichets de 13 h 30 à 14 heures ; trois guichets de 14 heures à 16 h 30 ; deux guichets de 16 h 30 à 17 heures. Le samedi matin, deux guichets accueillent le public.

### Données clés

**Auteur :** [M. Thierry Mariani](#)

**Circonscription :** Vaucluse (4<sup>e</sup> circonscription) - Rassemblement pour la République

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 62552

**Rubrique :** Postes

**Ministère interrogé :** industrie

**Ministère attributaire :** industrie

### Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 18 juin 2001, page 3482

**Réponse publiée le :** 20 août 2001, page 4797